

## TERRITOIRES D'INDUSTRIE / TI

*Vous êtes porteur d'un projet d'investissement industriel et productif dans une démarche de réindustrialisation et de transition écologique ?*

*Vous êtes : une entreprise / un groupement d'employeurs / une association / un établissement de formation ?*

Si oui, manifestez-vous auprès des équipes de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour obtenir le label Territoires d'Industrie, et permettre à votre projet d'être soumis aux guichets de financement et d'accompagnement en ingénierie du programme TI mis en place par la Région et l'Etat sur la période 2024-2027 !

### Objectif ?

La volonté de la Métropole est de permettre à toutes les entreprises industrielles d'accéder aux financements proposés par l'Etat et au bouquet de services des partenaires institutionnels (Région Sud, Etat, ANCT, ADEME, Banque des Territoires, BPI).

La Métropole procédera à une analyse d'opportunité de votre projet vous permettant d'obtenir un courrier de soutien et une labélisation dans le cadre des dispositifs d'accompagnement du programme Territoires d'Industrie.

Cette analyse comprend :

- Une analyse par le chef de projet et les référents du COPIL Territoires d'Industrie du projet industriel afin de bien caractériser les besoins ;
- Une analyse du BP ;
- Une analyse des enjeux de transition écologique ;

*La Métropole Aix-Marseille-Provence, **1er territoire industriel** de la Région Sud*

### Votre projet devra :

La candidature devra intégrer les axes du projet réparti en plusieurs composantes

#### Composante 1 : transversalité

Acceptabilité / Digitalisation / Transition écologique et décarbonation / Accueil

#### Composante 2 : Filières

Numérique/micro-électronique ; Energie/environnement  
Aéronautique/mécanique ; Maritime/logistique ; Santé

#### Composante 3 : Leviers de développement

Foncier / Compétences / Mobilités / Innovation

Répondre aux **enjeux suivants** :

- Réindustrialisation et industrie du futur
- Construction d'une industrie plus verte dans une démarche de transition écologique
- Reconnexion de l'industrie aux habitants et au territoire
- Foncier industriel, de mobilité, des compétences et d'innovation

Pour plus de renseignements sur ce dispositif, **contacter** :

**Adrien Blain**, chef de projet Transition écologique, service Filières et dynamiques territoriales :  
adrien.blain@ampmetropole.fr - 0622822210  
territoires.dindustries@ampmetropole.fr

ou faites connaître vos projets **ici**

### Information réglementaire de l'aide et ou de l'accompagnement :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie-44>

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/574f-territoires-dindustrie-en-transition-ecologiq/>

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FV\\_Cahier\\_Axe3\\_Territoires\\_industrie\\_v2.1.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FV_Cahier_Axe3_Territoires_industrie_v2.1.pdf)